

Aides à la Rénovation 2026

LE PANORAMA COMPLET !

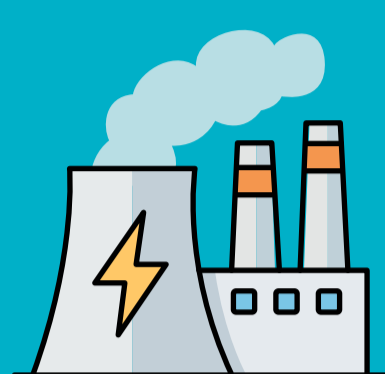
Mise à jour : juin 2026

Les Primes énergie (ou Primes CEE)



Ce qui change en 2026

Face aux difficultés rencontrées par MaPrimeRénov' en 2025, les pouvoirs publics s'appuient davantage sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour subventionner la réalisation de travaux d'économies d'énergie. Les « Coups de pouce » évoluent notamment avec des coefficients multiplicateurs (jusqu'à x5 pour la Pompe à chaleur)



Qui finance ?

Les fournisseurs d'énergie, en direct et à travers des délégataires qui se charge de payer les primes comme Primesénergie.fr



Conditions d'éligibilité

- Les propriétaires occupants ou bailleurs
- Résidences principales de plus de 2 ans
- Pour tous les ménages, quels que soient leurs revenus



Travaux concernés

- Pompe à chaleur Air/Eau → Jusqu'à 8 845 €
- Pompe à chaleur Eau/Eau ou Sol/Eau → Jusqu'à 7 300 €
- Pompe à chaleur Air/Air → Jusqu'à 1 250 €
- Chaudière biomasse → Jusqu'à 2 478 €
- Poêle à bois & insert bois → Jusqu'à 1 589 €
- Système solaire combiné → Jusqu'à 3 235 €
- Isolation des combles, des murs et des planchers → Jusqu'à 17 € / m²
- VMC simple et double flux → Jusqu'à 252 €
- Fenêtres et ouvrants → Jusqu'à 100 € / unité

Simulez simplement votre prime sur www.primesenergie.fr



Montant des primes

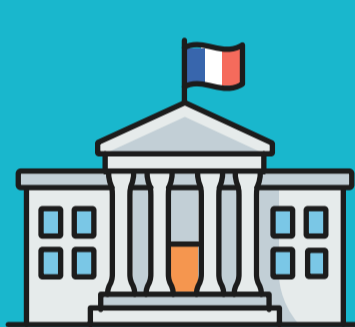
MaPrimeRénov' par geste(s)

CUMULABLE AVEC LES PRIMES CEE



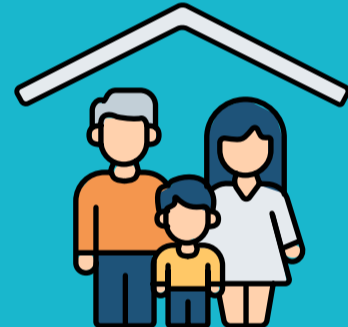
Ce qui change en 2026

Pour la 6^e année depuis son lancement en 2020, MaPrimeRénov' continue de proposer des primes pour la réalisation de geste travaux individuels cumulables avec le dispositif des CEE. Toutefois en 2026, l'isolation des murs et la chaudière biomasse, bien que très sollicités par les particuliers, ont été retiré des lots éligibles à cette aide.



Qui finance ?

L'État à travers l'Agence nationale de l'habitat (Anah)



Conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants ou bailleurs
- Résidences principales de plus de 15 ans
- Ménages aux revenus « Très modestes » à « Intermédiaires »



Travaux concernés

- Pompe à chaleur Air/Eau → Jusqu'à 5 000 €
- Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique → Jusqu'à 11 000 €
- Poêle & insert biomasse → Jusqu'à 1 250 €
- Chauffage solaire combiné → Jusqu'à 10 000 €
- Isolation des combles, et des planchers → Jusqu'à 25 € / m²
- VMC double flux → Jusqu'à 2 500 €
- Fenêtres et ouvrants → Jusqu'à 100 € / unité



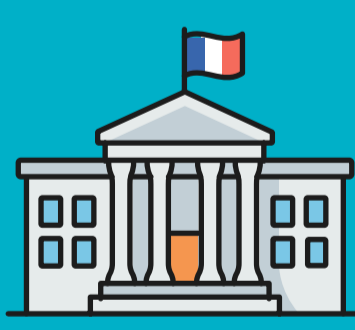
Montant des primes

MaPrimeRénov' Réno d'ampleur



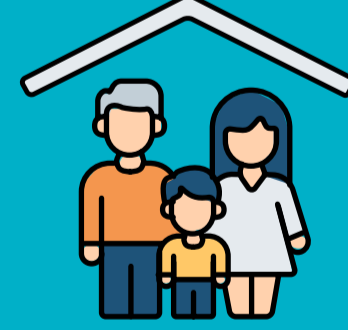
Ce qui change en 2026

Suite aux difficultés rencontrées par l'Anah en 2025 pour faire face au fort afflux de demandes de prime, les pouvoirs publics ont décidé de restreindre l'accès à ce dispositif d'aide en priorisant les logements disposant d'une étiquette énergétique E, F ou G.



Qui finance ?

L'État à travers l'Agence nationale de l'habitat (Anah)



Conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants ou bailleurs
- Résidences principales de plus de 15 ans en étiquette E, F ou G
- Pour tous les ménages, quels que soient leurs revenus
- Suivi obligatoire par un Accompagnateur Rénov'



Travaux concernés

Tous les travaux d'économies d'énergie et de confort d'hiver comme d'été, dès lors qu'ils sont proposés par un scénario d'audit énergétique permettant de gagner a minima 2 classes.



Montant des primes

De 10% à 80% du montant des travaux réalisés (selon les revenus du ménage) avec un maximum selon le nombre de classes énergétiques gagnées

→ Gain de 2 classes : Plafond des dépenses éligibles : 30 000 €

→ Gain de 3 classes et + : Plafond des dépenses éligibles : 40 000 €

Les aides complémentaires

TVA 5,5%

directement appliquée sur votre facture pour les rénovation énergétiques

ECO-PTZ

Jusqu'à 50 000 € financés à taux zéro pour la rénovation énergétique

AIDES LOCALES

Financées par les régions et les collectivités, à retrouver sur le site de l'ANIL